

*Rassemblement le 15 octobre devant le
Tribunal administratif de Cergy*

Gaël doit être réintégré !

Les cas de répression se multiplient dans le monde du travail et La Poste n'est pas en reste, bien au contraire. Rappelons que notre camarade Yann Le Merrer a été révoqué pour avoir exercé son activité syndicale.

Gaël Quirante a lui été licencié de La Poste le 26 mars 2018, sur décision de l'ancienne Ministre du Travail Muriel Pénicaud (ex DRH du groupe Danone). Décision prise à l'encontre de ses propres services puisque l'Inspection du Travail avait refusé pour la seconde fois le licenciement de Gaël. Refus de licenciement qui avait été confirmé à l'époque par le ministère du Travail. C'est donc bien une décision politique qui a été prise alors que le rapport de la contre enquête demandée par la Direction de La Poste faisait bien apparaître la discrimination syndicale dont était victime Gaël.

On le sait, La Poste bénéficie de la complicité des gouvernements successifs pour accomplir ses basses œuvres, quand il s'agit de couvrir par exemple l'usage abusif de la sous-traitance. Nous l'avons vu encore récemment dans la gestion de la crise sanitaire avec la sortie d'un décret sur mesure, uniquement pour les CHSCT de La Poste.

Cette décision de licenciement doit être cassée ! Nous devons nous opposer fermement à cette politique de répression patronale qui n'a qu'un seul but, faire taire les militant·e·s syndicaux et tous les acteurs du mouvement social. La mobilisation de toutes et tous est d'une importance cruciale puisque si le Tribunal de Cergy casse la décision de Muriel Pénicaud, Gaël sera réintégré à La Poste.

La Fédération Sud PTT appelle à participer le plus massivement possible au rassemblement devant le Tribunal Administratif de Cergy le 15 octobre à 9 h.

Nous assistons à une offensive généralisée contre les militants combatifs de tous les secteurs, que ce soit le privé, le public ou les étudiant·e·s. Nous devons y répondre le plus unitairement possible car c'est bien toutes et tous ensemble que nous arriverons à stopper cette machine à broyer nos conditions de travail, nos droits et acquis sociaux.

**Rendez-vous jeudi 15 octobre à 9 h
devant le Tribunal administratif
2-4 Bd de l'Hautil 95000 Cergy
RER A - Cergy Prefecture**

Paris le 12 octobre 2020